

RAPPORT DE MISSION SUR LA 86^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP 10-14 DECEMBRE 2007

La 86^{ème} Session du Conseil des Ministres ACP s'est tenue du 10 au 14 décembre 2007 à Bruxelles (Belgique).

La Délégation Djiboutienne était conduite par son Excellence le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, **Monsieur ALI FARAH ASSOWEH**, accompagné de :

- **S.E. Monsieur Mohamed MOUSSA CHEHEM**, Ambassadeur de Djibouti à Bruxelles et auprès de l'Union Européenne ;
- **Monsieur Mohamed BOURHAN**, Premier Conseiller de l'Ambassade ;
- **Monsieur Almis MOHAMED ABDILLAHI**, Directeur de Financement Extérieur ;
- **Monsieur Mohamed IDRIS FARAH**, Sous-directeur des Organisations internationales du ministère des Affaires Etrangères et de ;
- **Madame Fato ABDOULKADER**, Chef de Service Etudes à la DFE.

Lors de cette session, Djibouti a été désigné à assurer la présidence des prochains Conseils des Ministres ACP couvrant la période du 1^{er} Février 2008 au 31 juillet 2008, qui va s'atteler de manière vigoureuse à cette responsabilité qui lui sera confié et à mener à bien les futures négociations pour l'entrée en vigueur de la programmation du 10^{ème} FED.

Cette session portait sur les questions administratives et financières du Secrétariat ACP, des questions commerciales ainsi que des questions politiques et développement humain.

QUESTIONS POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Questions politiques :

Une présentation des résolutions prises lors de la 85^{ème} Session de Conseil des Ministres ACP –UE qui a eu lieu en mai 2007 à Bruxelles a été exposé lors de cette session qui traitait des questions relatives aux politiques et développement humain, du développement économique durable, du financement du Développement et Programmatons Intra ACP et du projet de réforme du Secrétariat ACP.

Ainsi il a été aussi soulevé des questions juridiques et institutionnelles de l'Accord de Cotonou révisé.

Au 30 novembre 2007, seuls 37 Etats ACP ont déposé leurs instruments de ratification dont Djibouti fait partie et 21 Etats UE. Toutefois, il a été rappelé que la mise en vigueur du 10^{ème} FED est subordonnée à la ratification de l'Accord de Cotonou Révisé par les 2/3 des Etats ACP et par l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne pour fin décembre 2007.

Par ailleurs, des résolutions politiques ont été prise à l'encontre de Fidji en invitant l'UE à appliquer des mesures de discernement de manière à ne pas compromettre le développement durable de ce pays, à l'égard du Togo qui n'a ménagé aucun effort pour réussir le retour à une vie constitutionnelle normale dans un environnement sociopolitique apaisé, du Soudan à soutenir pleinement les efforts déployés en vue d'une résolution politique et pacifique du conflit au Darfour.

Aussi une mesure phare a été adoptée de faire participer l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE, à l'élaboration de documents de Stratégie par pays et région.

Le président du Comité de Financement du Développement en l'occurrence le Ministre des Finances de Djibouti a eu l'honneur de présenter son rapport oral des relevés de conclusion de la réunion du 11 décembre 2007 tenue avec les Directeurs Généraux de la Commission Européenne

Questions Economique Durable

S'agissant des questions commerciales, les négociations APE sont en cours de négociations et des mesures ont à apporter aux produits de base comme le sucre, la banane, le coton, le thon.

Questions commerciales

Les Ministres ACP en charge des APE ont présenté un état d'avancement des négociations des APE que la plupart des régions ne seraient pas en mesure de conclure des APE complets et ont souligné que des principes fondamentaux doivent être respectés à savoir - les APE doivent être des instruments au service du développement et contribuer de ce fait au développement durable des économies ACP - les APE doivent appuyer et renforcer le processus d'intégration régionale ACP- les pays ACP qui ne sont pas en mesure de conclure un APE devraient bénéficier d'un cadre commerciale équivalent à leur situation actuelle et compatible avec les règles de l'OMC.

A travers ces mesures, les ACP souhaitent une dérogation auprès de l'OMC pour permettre le maintien du régime commercial en vigueur et avoir le temps nécessaire pour conclure les négociations futures.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DU SECRETARIAT ACP

Un projet de réforme du Secrétariat ACP a été présenté pour répondre aux nouvelles exigences imposées par l'Accord de Cotonou, à savoir une transparence de gestion, une politique de recrutement accompagné d'un plan de formation, l'élaboration des guides et manuel de procédures et de règles internes.

Il a aussi été question de l'environnement du travail à savoir l'acquisition d'un nouvel immeuble ACP mais cette question a été reporté en donnant mandat au Comité des Ambassadeurs pour une meilleure étude approfondie quant au coût pour l'acquisition ou non d'un nouveau bâtiment ou pour procéder à des travaux, tout en étant conscient du fait que le groupe ACP devra honorer ses obligations financière liées à la nouvelle acquisitions.

En résumé, il y a lieu de souligner que le Secrétariat ACP a pu assumer ses responsabilités avec toute la détermination nécessaire, dans un contexte difficile. Cette tâche de coordination et de suivi sera assuré par Djibouti à partir de 2008 et aura la responsabilité de conduire au mieux les négociations APE, les réunions ministérielles et les préparatifs du 10^{ème} FED pour sa mise en vigueur.